VALCOMPTA - Mise à jour version 2.2 en version 2.3

Divers

- Auparavant le solde de chaque compte dans l'édition de la balance était dans une colonne unique avec un montant positif pour un solde débiteur ou un montant négatif pour un solde créditeur. Désormais la balance présente deux colonnes pour les soldes ; une pour un solde débiteur et une autre pour un solde créditeur. Ce détail de présentation peut sembler anodin mais compte-tenu de l'importance de la balance parmi les documents comptables il a son importance.
- L'annexe 1 présentait le cumul des débits et des crédits au lieu des soldes débiteurs et créditeurs pour les comptes copropriétaires et surtout elle affichait l'excédent ou l'insuffisance alors que le décret stipule que cet état financier doit être présenté après répartition.
- Une liste des copropriétaires débiteurs et créditeurs est proposée avec les annexes pour l'Assemblée.
- La liste des mois dans l'édition du journal tient compte des périodes décalées.
- Le calcul des répartitions est plus précis et doit éliminer certains problèmes d'arrondis.
- Dans la fiche copropriétaire et dans la consultation d'un compte, il est désormais possible d'afficher les écritures **pour tous les exercices**, dans ce cas les « A Nouveaux » sont masqués.
- Dans la fiche complète, en plus des quotes-parts des provisions, on peut afficher les quotes-parts sur tous les appels (y compris les comptes non remboursables de type 102xxx).

Clôture et écritures générées

Il s'agit de la **principale modification** fonctionnelle. Une première évolution consiste à tenir compte des soldes de tous les comptes utilisés dans les appels et pas seulement du montant de l'appel. La seconde corrige une erreur comptable qui consistait à passer les écritures de répartition au premier jour du nouvel exercice au lieu de les passer au dernier jour de l'exercice clos. Au terme de la clôture on retrouve donc désormais deux blocs d'écritures.

Dans le journal d'OD au dernier jour de l'exercice clos, les écritures qui soldes les charges et les produits, le remboursement des provisions et les quotes-parts dans les dépenses réelles. La différence correspond à l'excédent ou à l'insuffisance (le « résultat ») ; chaque copropriétaire récupère donc sa quote-part de ce résultat.

Journal d'OD au 31/12/2010

31/12/10	450001	FRANCILLON	OD	31	QUOTE-PART DEPENSES DU 01/01/11 AU 31/12/11	496,35 €	
31/12/10	450002	RAVIER	OD	31	QUOTE-PART DEPENSES DU 01/01/11 AU 31/12/11	496,35 €	
31/12/10	450003	FAUVEL	OD	31	QUOTE-PART DEPENSES DU 01/01/11 AU 31/12/11	430,52 €	
31/12/10	450004	LAPORTE	OD	31	QUOTE-PART DEPENSES DU 01/01/11 AU 31/12/11	638,02 €	
31/12/10	450005	SCHALCK	OD	31	QUOTE-PART DEPENSES DU 01/01/11 AU 31/12/11	608,86 €	
31/12/10	450001	FRANCILLON	OD	31	REMB. PROVISIONS DU 01/01/11 AU 31/12/11		630,44 €
31/12/10	450002	RAVIER	OD	31	REMB. PROVISIONS DU 01/01/11 AU 31/12/11		630,44 €
31/12/10	450003	FAUVEL	OD	31	REMB. PROVISIONS DU 01/01/11 AU 31/12/11		560,00€
31/12/10	450004	LAPORTE	OD	31	REMB. PROVISIONS DU 01/01/11 AU 31/12/11		760,00€
31/12/10	450005	SCHALCK	OD	31	REMB. PROVISIONS DU 01/01/11 AU 31/12/11		719,11€
31/12/10	601000	EAU	OD	31	SOLDE 2011		505,10 €
31/12/10	602000	ELECTRICITE / EDF	OD	31	SOLDE 2011		485,00 €
31/12/10	603000	CHAUFFAGE	OD	31	SOLDE 2011		1 030,00 €
31/12/10	616000	PRIMES D'ASSUR.	OD	31	SOLDE 2011		650,00€
31/12/10	701000	PROVISIONS	OD	31	SOLDE 2011	3 300,00 €	

Dans le journal d'OD au premier jour du nouvel exercice, on ne trouve que les A Nouveaux, c'est-à-dire le report des soldes des comptes des classes 1 ; 4 et 5. Un exercice commence toujours avec des comptes 6 et 7 soldés.

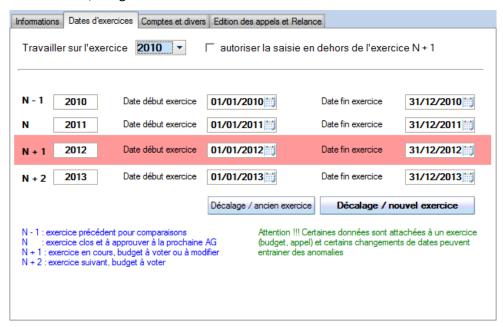
Journal d'OD du 01/01/2011

01/01/11	401000	FOURNISSEURS	OD	1	A NOUVEAU	650,00 €
01/01/11	450001	FRANCILLON	OD	1	A NOUVEAU	144,10 €
01/01/11	450002	RAVIER	OD	1	A NOUVEAU	134,10 €
01/01/11	450003	FAUVEL	OD	1	A NOUVEAU	129,48 €
01/01/11	450004	LAPORTE	OD	1	A NOUVEAU	121,98 €
01/01/11	450005	SCHALCK	OD	1	A NOUVEAU	110,25 €
01/01/11	512000	COMPTE COURANT	OD	1	A NOUVEAU	1 289,90 €

Edition de l'Annexe 1 – exercices clos et exercice en cours

La présentation de l'Annexe 1 doit désormais faire apparaître **deux exercices clos** (avec les écritures de répartition). Une des conséquences est que l'exercice principal est désormais N+1 au lieu de N :

- N 1 : exercice précédent pour comparaisons dans les annexes ;
- N : exercice clos et à approuver à la prochaine AG ;
- N + 1 : exercice en cours, budget à voter ou à modifier ;
- N + 2 : exercice suivant, budget à voter.



Remarquez les deux boutons « Décalage » pour basculer simplement et rapidement suite à la clôture mais également revenir en arrière si nécessaire.

Davantage de souplesse pour la clôture, les budgets et les appels de charges

Les deux exercices N-1 et N sont désormais proposés au niveau de la clôture. Il faut évidemment procéder dans l'ordre et clôturer N-1 avant N mais cette plus grande souplesse permet également de démarrer sur un exercice sans avoir saisi et/ou clôturé le précédent.

Avant, on ne pouvait générer les appels à partir du budget que pour l'année en cours et on ne pouvait travailler que sur le budget d'une année. Il était dès lors impossible de générer automatiquement les appels de l'année suivante à partir du budget de l'année suivante...

On peut désormais consulter ou saisir les budgets, préparer ou générer les appels des trois exercices.

Enfin pour passer du budget, proposé et voté une année, à celui de l'année suivante on trouve un bouton « Copier vers l'année suivante ».

Toutes ces nouveautés et évolutions sont présentées en détail dans la documentation mise à jour de la version 2.3.